

# Collecte d'amiante : perplexe quant à la procédure

**Raphaël Baud est un particulier qui a cherché à se débarrasser proprement de plaques d'amiante. Ayant eu connaissance de l'initiative du Sytevom, il blâme une collecte aux modalités très contraignantes et à un prix excessif. Il va se tourner vers une entreprise privée.**

**R**aphaël Baud habite et travaille à Bresilley, dans le canton de Pesmes. Il a souhaité partager son expérience à propos de plaques de « Shingle » dont il souhaitait se débarrasser. Celles-ci recouvraient un appentis de sa maison et il a voulu les évacuer proprement, « sans savoir si elles contenaient ou non de l'amiante ».

En se rendant auprès de sa déchetterie habituelle, il lui a été répondu « qu'on ne prenait pas ça et qu'il n'avait qu'à découper les plaques en petits morceaux puis les mettre aux ordures ménagères ». Insatisfait de la réponse, il a essayé de trouver une autre solution en se renseignant via internet pour trouver une entreprise susceptible de l'en débarrasser. Sauf que, dans le département, une seule entreprise est habilitée pour le faire mais



**Raphaël Baud a eu du mal à trouver une solution pour se débarrasser proprement de vieilles plaques amiantées. Il raconte son expérience.** Photo archives ER/Éléonore TOURNIER

uniquement lors de chantiers de démolition.

## **Procédure et prix prohibitifs**

Il tombe, par hasard, sur l'opération de collecte d'amiante organisée par le Sytevom (lire en encadré). « Il fallait retirer un dossier à Gray donc brûler du carburant. À l'heure du numérique,

ce n'est pas compliqué de le mettre en ligne », glisse-t-il. Il pourfend aussi la rigidité d'un système qui oblige « à prendre un rendez-vous en semaine », excluant ceux qui travaillent. « Si vous êtes chômeur ou retraité, vous n'avez pas 600 balles à mettre là-dedans », poursuit-il. Selon lui, l'opération écarte tout un public et accroît le risque que

## **La collecte d'amiante plébiscitée par le grand public**

« L'amiante n'est pas un déchet ménager ou assimilé, il ne relève donc pas de notre compétence », pose d'emblée le directeur du Sytevom. Néanmoins, après avoir été interpellé par des communes et des particuliers souhaitant se débarrasser de déchets contenant de l'amiante, l'organisme a choisi de lancer une première campagne de collecte d'amiante. Menée à l'automne 2019, elle a été plébiscitée par 40 personnes. Une seconde campagne est programmée du 19 au 23 octobre prochains avec 50 déposants inscrits.

Pour des raisons de sécurité, le cadre de l'opération est très normé. Seule la déchetterie de Pusey a été retenue pour servir de site d'accueil car « sa taille permet de bien séparer les publics ». Enfin, les rendez-vous sont proposés en semaine, évitant ainsi l'affluence du samedi et le croisement des usagers. Quant au coût de l'opération facturé aux apporteurs, Christophe Tary assure « qu'il est très compétitif et moins cher que dans le privé » car les dépôts sont traités directement en face chez Suez, habilité centre de traitement de classe 1, à prix coûtants. Le directeur du Sytevom assure avoir reçu de nombreux retours positifs sur l'opération et vu l'afflux de demandes, une troisième campagne devrait être organisée au printemps 2021.

**C.C.**

ces déchets pourrissent sur place ou, pire, se retrouvent dans la nature. « On est sur des déchets dangereux pour l'homme et l'environnement mais j'ai l'impression que les pouvoirs publics disent aux particuliers : démerdez-vous ! »

Enfin, Raphaël Baud juge excessif le prix demandé (de 100 € pour 0,5 m<sup>3</sup> à 600 €

pour 3 m<sup>3</sup>). « J'ai trouvé une boîte privée, basée à Lons-le-Saunier, qui me facture 180 €. Ils viennent quand je veux et à mon domicile », assure-t-il. Il se demande donc : « pourquoi c'est si cher et à qui va l'argent ? » Toutes ces questions, il les a posées au Sytevom, par mail, mais n'a pas encore obtenu de réponse.

**C.C.**